

## ARRETE DU MAIRE

N° 2026-010

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Madame BEAUPIED Alexia Présidente de l'Association  
Tom'so Danse

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)  
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à la Salle Abel Lorente

A l'occasion de: Winter Swing festival

Du Vendredi 06/01/2026 de 19h à 00h30 + Samedi 07/01/2026 de 18h à 00h30 + Dimanche 08/01/2026 de 12h à 20h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 08 Janvier 2026  
Signature: A. BEAUPIED

## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,  
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,  
Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),  
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance  
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de  
entreprises et des professionnels,  
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE:

Article unique-(1)

Madame BEAUPIED Alexia - Présidente de l'Association  
Tom'so Danse

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe  
de 06/01/2026 de 19h à 00h30, le 07/01/2026 de 18h à 00h30, le 08/01/2026 de 12h à 20h  
A l'occasion de Winter Swing festival - Salle Abel Lorente

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des  
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

Fait à Châteaurenard, le 08 JAN. 2026  
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

PUBLIÉ LE  
15 JAN. 2026